

Médaille de la légion Canadienne

But : Le but de la Médaille d'Excellence de la Légion royale Canadienne pour cadet est d'offrir une reconnaissance pour les efforts fournis dans le domaine de la citoyenneté en rencontrant et en rehaussant les buts et objectifs du mouvement des cadets.

Critères : (OAIC 13-16, ANNEXE E)

- (1) doit avoir répondu chaque année aux exigences du programme d'instruction obligatoire et facultatif de l'Escadron;
- (2) doit avoir participé chaque année à au moins 75% des activités d'instruction obligatoires de l'Escadron et de la précision;
- (3) doit avoir participé à un minimum de trois événements au service de la communauté en plus de ceux supportés par l'Escadron dans son programme local (ex. : Campagne Centraide, Course Tery Fox, , etc...); et
- (4) être reconnu par ces pairs et supérieurs comme un cadet exemplaire qui rehausse l'image de l'Escadron par :
 - (a) sa coopération avec ses pairs et supérieurs,
 - (b) sa camaraderie,
 - (c) sa contribution à promouvoir le moral et les bonnes relations au sein de l'Escadron,
 - (d) son aide au développement de l'identité et de l'unité de son groupe,
 - (e) son support et son aide aux membres de l'escadron, et
 - (f) ses efforts à rehausser l'image de l'Escadron dans la communauté.

Médaille Strathcona

But : La médaille Strathcona est la plus haute récompense civile qui peut être accordée à un cadet en reconnaissance de son rendement remarquable en matière d'instruction physique et militaire. Un double but : améliorer les aptitudes physiques et intellectuelles des cadets; et encourager le patriotisme chez les cadets.

Critères :

(référence OAIC 13-16, ANNEXE D)

- (1) avoir suivi au moins 75% de l'instruction local de l'Escadron 921 L'Ancienne-Lorette, pendant l'année de mise en nomination;
- (2) avoir rencontré toutes les exigences du programme d'instruction obligatoire de l'escadron;
- (3) avoir participé à au moins un camp d'été de 3 semaines;
- (4) être qualifié niveau 3;
- (5) avoir rencontré toutes les exigences du programme d'instruction facultatif de l'escadron;
- (6) avoir assisté à un minimum de 50 % des activités de l'année de mise en nomination;
- (7) avoir complété un minimum de 3 ans dans les cadets;
- (8) être considéré comme un cadet exemplaire;
- (9) tenue, apparence et maintien impeccable;